

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 19 février à 19h, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de ROBERT Isabelle, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 13

Votants : 15

Pouvoir : 2

Date de la convocation : 13/02/2018

Présent(s) : Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT, Gérard SERRADURA, Philippe AROD, Myriam PEYSSON, Jacques DILLMAN, Patrice CLAVAISSON, Mathieu DUMONT, Régine ROIBET Pierre-Olivier MACHON, Christophe VALLA, Virginie VIGNON, Alain BONNET.

Absent(s) excusé(s) : Céline ACTON ayant donné pouvoir à Philippe AROD, Annick VINCENT ayant donné pouvoir à Isabelle ROBERT.

Début de séance à 19h00

Présentation en début de séance, par Mme Julie COUTOUT, du Plan de Gestion du Refuge LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) au niveau du parc des installations sportives de JAILLANS.

La LPO a pour but de mettre en œuvre des jardins écologiques au sein de communes, permettant ainsi de préserver des espaces naturels et sensibiliser les citoyens à la protection des espèces vivantes.

La signature d'une convention sur 3 ans avec la LPO s'est également traduite par l'adhésion à une charte dont les principes sont les suivants :

- Création d'espaces propices,
- Renonciation aux produits chimiques (pesticides etc...),
- Réduction de notre impact sur l'environnement,
- Création d'espaces naturels sans chasse.

La LPO propose donc 2 animations par an au sein de notre commune et Madame le Maire propose d'associer le Conseil Municipal Jeunes pour participer et organiser ces manifestations.

Madame Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier compte rendu du 15 Janvier 2018.

Aucune remarque n'étant prononcée, le compte rendu est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux.

L'ordre du jour peut donc être abordé.

VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES

Madame le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux les différentes subventions accordées aux différentes associations.

Après discussion avec l'ensemble des conseillers, les propositions de subventions sont les suivantes :

Subventions aux Associations	Budget Antérieur en €	Vote du Conseil En €
Subvention aux Associations	3 980	4 408
Reliquat subvention 2018		478
ASSOCIATIONS LOCALES		
Bouton d'or club	200	200
Sou des Ecoles	200	200
APE Maternelle de l'Ecancière	200	200
Les Amis de Jaillans	200	200
Comité des Fêtes	1 160	1 160
ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES		
Bibliothèque municipale (HOSTUN)	150	150
Rugby Club d'Eymeux	150	150
Espérance Hostunoise	150	150
ASSOCIATIONS AUTRES : SANTE		
Vaincre la mucoviscidose	50	50
Centré Léon Bérard	50	50
Paralysés de France	50	50
Association Française Sclérosés en plaques	50	50
AUTRES ASSOCIATIONS		
ADMR Chatuzange	250	250
Resto du Coeur	50	50
FNACA	50	50
ONAC Bleuets de France	50	50
Amicale du personnel du canton	50	50
Familles rurales (fonctionnement)	770	770
Salon du livre CHATILLON ST JEAN	0	50
EL CONDOR	0	50

Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour le versement de ses subventions.

- **DECIDE** de verser aux différentes associations les subventions détaillées ci-dessus aux différentes associations.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0







ECLAIRAGE PUBLIC : ECLAIRAGE DES POSTES « CIMETIERE » ET « VILLAGE » TOUS LES VENDREDIS

M. Gérard SERRADURA propose à l'ensemble de conseillers municipaux et à Mme le Maire de maintenir l'éclairage public au sein de notre commune les vendredis et samedis durant toute la nuit.

Aussi dans ce cadre, Mme le Maire présente un arrêté municipal qui stipule la prolongation des éclairages, durant toute la nuit, aux niveaux des Postes « Cimetière » et « Village » pour les vendredis et samedis.

URBANISME :

Dossiers à l'étude

-  Certificat d'Urbanisme de M. Denis ROUGET (185 chemin des VERNETS) :
 - ✓ Création de 2 bâtiments,
 - ✓ Création d'un Portail,
 - ✓ Création d'un Mur de clôture.
-  Déclaration Préalable de M. GUTIERREZ (chemin des Pâquerettes) :
 - ✓ Création d'un Mur de clôture.
-  Déclaration Préalable de M. Jean-Paul DILLMAN (40 rue du Patronage) :
 - ✓ Création d'un Mur de clôture
-  Déclaration Préalable de Mme Ludivine FALCIONI (55B route des TONNETS) : Lotissement « La Bérangeraie »
 - ✓ Création d'une clôture.
-  Déclaration Préalable de Mme et M. HAFSOUNI (55A route des TONNETS) : Lotissement « La Bérangeraie »
 - ✓ Création d'une piscine.
-  Permis de Construire de Mme et M. RIFFARD (Chemin des VERNETS) :
 - ✓ Création d'une maison individuelle.



QUESTIONS DIVERSES

Courrier de l'Inspecteur d'Académie Education Nationale

Mme le Maire donne lecture à l'ensemble des conseillers municipaux du courrier transmis par M. le Directeur d'Académie et relatif à la fermeture officielle de la 4ème classe de l'école élémentaire « FRANCOIS EYNARD ».

Rythmes scolaires rentrée 2018 :

- ❖ Madame le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux le passage du rythme scolaire à 4 jours.
- ❖ Les horaires retenus pour les écoles du SIE seront les suivants :

Communes	Rythme	Horaires
BEAUREGARD-BARET	4 jours	8h30 -12h00 13h30- 16h00

BEAUREGARD-BARET MEYMANS	4 jours	8h40 -12h10 13h40- 16h10
EYMEUX	4 jours	8h30 -12h00 13h30- 16h00
JAILLANS	4 jours	8h30 -12h00 13h30- 16h00
LA BAUME D'HOSTUN	4 jours	8h30 -12h00 13h30- 16h00
L'ECANCIERE	4 jours	8h30 -11h45 13h30- 16h15

◆ **Compteurs LINKY**

L'arrêté stipulant les modalités pour les démarches liées, si besoin, au refus de l'installation des compteurs LINKY par ENEDIS devient obsolète et caduque.

La réception d'un courrier de la Préfecture stipule le caractère illégal de la démarche.

◆ **Qualité de l'Air**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier transmis par la commune d'Eymeux et relatif aux conditions de mise en application des dispositifs pour la protection de la qualité de l'air au sein des espaces publics.

Compte tenu des nombreuses interrogations soulevées par les conseillers municipaux, ceux-ci décident d'attendre les dispositifs proposés par les autres communes avant toute mise en œuvre.

❖ **Agenda :**

- Lundi 5 mars à 19h : Réunion de présentation des travaux de la Mairie.
- Mardi 6 mars à 18h : Conseil Ecole de l'Ecancière.
- Samedi 10 et Dimanche 11 mars : Tenue de l'Assemblée Générale des Maires Ruraux de France, séminaire de travail organisé au sein de la ville de LYON.
- Lundi 12 mars à 19h : Conseil Municipal à 19h00 en Mairie.
- Lundi 19 mars (heure à préciser ultérieurement - généralement vers 17h30/18h) : Commémoration à Beauregard Baret
- Jeudi 29 mars à 18h30 : Conseil Ecole de Jaillans.
- Vendredi 30 Mars : Collecte de Sang à l'ERA.
- Lundi 16 avril : Conseil Municipal à 19h00 en Mairie.
- Samedi 5 mai de 9h00 à 12h00 : Assemblée Générale des Maires Ruraux de la Drôme sur la commune de Jaillans avec un invité d'honneur en la personne de Monsieur Pierre BONTE.
Les conseillers municipaux sont invités à participer à cette assemblée et au moment convivial qui suivra.
- Lundi 28 mai : Conseil Municipal à 19h00.
- Lundi 25 juin : Conseil Municipal à 19h00.
- Lundi 16 juillet : Conseil Municipal à 19h00

21 h 30 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance : M. Christophe VALLA